

# RAPPORT SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES EN 2019

(CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 319-22 ET 321-133 ET SUIVANTS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF)

En octobre 2017, CA Indosuez Gestion a fait évoluer sa politique d'exercice du droit de vote aux assemblées générales en élargissant son périmètre de vote à l'ensemble des valeurs européennes cotées présentes dans la gestion de ses OPC.

En 2019, au total la société de gestion disposait de droits de vote au sein de 413 sociétés internationales. Elle a exercé ses droits de vote aux assemblées générales de **235 sociétés** européennes cotées.

**Sur les 235 sociétés ayant fait l'objet d'un vote, 3 881 résolutions ont été soumises avec 85% de votes positifs et 15% de votes négatifs.**

NOMBRE DE RÉOLUTIONS VOTÉES SUR LES 235 SOCIÉTÉS	3 881	% DU TOTAL
Nombre de vote positifs	3 287	85%
Nombre de vote négatifs	586	15%
Nombre d'abstentions	8	-

La société de gestion n'a pas rencontré de cas où elle a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote ». Aucune situation de conflit d'intérêt n'a eu à être traitée lors de l'exercice du droit de vote.